



COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

COUNCIL OF EUROPE



Strasbourg, 11 juillet 2007

CommDH(2007)17

2^E RAPPORT PERIODIQUE D'ACTIVITES 2007

**de Thomas Hammarberg,
Commissaire aux Droits de l'Homme
du Conseil de l'Europe**

1^e avril au 30 juin 2007

Présenté au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire

TABLE DES MATIÈRES

1. Aperçu général	3
2. Missions et visites	3
3. Rapports	4
4. Réunions.....	5
5. Activités d'information.....	8
6. Bilan.....	8
8. Activités prévues au cours des trois prochains mois	9

1. Aperçu général

Le Commissaire a réalisé des missions d'évaluation ou des visites de contact en Autriche, en Bosnie-Herzégovine, à Chypre, en Moldova et en Pologne. Son rapport annuel pour 2006 et ses mémorandums sur les visites de suivi en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et en Suède ont été présentés au Comité des Ministres.

Les 12-13 avril, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme a organisé à Athènes la dixième table ronde avec les médiateurs nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le 1er juin 2007, il a tenu un petit atelier d'experts sur le thème : "les défis des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme : protéger le droit à la vie privée".

Le 18 avril 2007, il a participé au débat en plénière de l'Assemblée parlementaire sur l'état des droits de l'homme en Europe. En marge du débat, il a organisé le 17 avril, une table ronde pour réfléchir sur les défis et les perspectives liés à une amélioration de la protection et de la défense des droits de l'homme en Europe.

Il est intervenu à Saint-Marin, lors d'une conférence sur la dimension religieuse du dialogue interculturel organisée le 23 avril, dans le cadre de la présidence saint-marinaise du Comité des Ministres. Il a aussi prononcé le discours inaugural lors du Forum du Conseil de l'Europe de 2007 pour l'avenir de la démocratie, qui s'est ouvert le 13 juin à Stockholm.

Enfin, le Directeur du Bureau du Commissaire a changé au mois de mai. Le nouveau directeur est Marc Scheuer. La structure du Bureau sera réformée au cours de l'automne.

2. Missions et visites

Après des consultations à New York avec les membres du Conseil de Sécurité, le Commissaire s'est rendu les 20-21 avril 2007 à Sarajevo pour poursuivre les discussions au sujet des fonctionnaires de police bosniaques qui ont été révoqués par le Groupe international de police des Nations Unies (GIP).

Les 3-4 mai, il a fait une visite à Chypre pour entamer un dialogue avec des ministres, des structures nationales de défense des droits de l'homme, des représentants internationaux et des ONG œuvrant sur cette île divisée pour la réconciliation et les droits de l'homme. Au cours de ses rencontres avec les responsables chypriotes, notamment le Ministre des Affaires étrangères, le Commissaire a insisté sur la nécessité pour Chypre de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et le protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a aussi mis l'accent sur la situation des demandeurs d'asile. Les questions difficiles liées aux droits de l'homme, qui découlent du conflit et qui affectent les deux communautés, et la division de l'île ont été abordées dans les discussions avec tous les interlocuteurs. De

plus, le Commissaire a prononcé un discours d'ouverture lors de la foire de la société civile du PNUD, en réaffirmant son soutien aux acteurs de la société civile pour leur action en faveur de la réconciliation, de la démocratisation et des droits de l'homme.

Les 8-9 mai, le Commissaire a fait une mission de contact en Moldova pour discuter de la situation liée aux droits de l'homme dans le pays avec les autorités et les représentants de la société civile. Il a aussi inspecté l'établissement pénitentiaire n° 4 de Cricova et la maison d'arrêt de Chişinău. Une lettre de recommandation sera adressée aux autorités de Moldova.

Du 21 au 25 mai, il a fait une mission d'évaluation en Autriche. Il a rencontré des membres des autorités fédérales et régionales, notamment le Chancelier Gusenbauer, d'autres responsables locaux et nationaux, les médiateurs et des représentants de la société civile. Il a visité sept institutions ou sites ayant une dimension qui touche aux droits de l'homme. Les questions abordées comprenaient une réforme constitutionnelle, la longueur de la procédure d'asile, la liberté d'expression et les mécanismes de plaintes à la police. Le rapport sur la visite, qui est en cours d'établissement, sera présenté cet automne aux Délégués des Ministres.

Du 4 au 8 juin, le Commissaire a réalisé une mission d'évaluation en Bosnie-Herzégovine, où il s'est intéressé à la situation des personnes déplacées et des réfugiés, aux droits de la communauté Rom et des autres minorités, aux droits des femmes, des enfants et des jeunes, et à l'éducation. Il a aussi abordé la structure administrative compliquée du pays et une réforme constitutionnelle éventuelle. Il a rencontré des responsables de l'Etat et des entités, notamment le Premier Ministre Spirić, d'autres institutions nationales et locales, le Médiateur et des représentants de la société civile. Le rapport consacré à la visite, qui est actuellement en cours d'élaboration, sera présenté cet automne aux Délégués des Ministres.

3. Rapports

Le rapport annuel du Commissaire pour 2006 a été présenté le 11 avril aux Délégués des Ministres.

Des mémorandums sur les visites de suivi en Lettonie, en Lituanie et en Suède leur ont été soumis le 16 mai. Un mémorandum sur la Pologne a été présenté le 20 juin. Un rapport sur la visite d'évaluation en Allemagne et des mémorandums sur les visites de suivi au Danemark et en Estonie seront communiqués le 11 juillet. Le rapport sur la mission d'évaluation en Ukraine sera présenté cet automne aux Délégués des Ministres.

Le rapport sur la visite en Géorgie, notamment dans les zones de conflit d'Abkhazie et d'Ossétie du sud, en cours d'élaboration, sera publié sur le site Web du Commissaire. Des lettres seront adressées aux autorités fédérales et régionales de Russie au sujet de la visite en République tchétchène.

Le Commissaire a aussi adressé des lettres aux chefs de gouvernement des Etats membres qui n'ont pas encore interdit totalement les châtiments corporels de mineurs.

L'ONU et la campagne du Conseil de l'Europe "Construire une Europe pour et avec les enfants" prônent actuellement une interdiction totale de ces châtiments.

4. Réunions

Manifestations organisées par le Bureau du Commissaire

Les 12-13 avril, le Bureau du Commissaire a organisé à Athènes la dixième table ronde des médiateurs nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les responsables d'institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et un certain nombre d'experts internationaux sélectionnés ont aussi participé à la réunion, qui était coorganisée avec le Médiateur de Grèce. La table ronde était destinée à recenser les moyens appropriés pour aider à soutenir l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la CEDH en renforçant notablement la coopération entre le Commissaire et les structures nationales des droits de l'homme (SNDH).

Un large consensus s'est dégagé en faveur de l'amélioration de la coopération entre le Commissaire et les SNDH à la lumière des propositions formulées par le Groupe des Sages dans leur rapport final de novembre 2006. Les participants ont noté qu'il importait surtout d'améliorer rapidement l'échange d'informations sur la jurisprudence de la Cour. Un certain nombre de SNDH ont fait savoir qu'elles étaient disposées à participer à des projets pilotes sur des actions spécifiques. Les responsables des SNDH se sont dits favorables à l'organisation de formations pour leur personnel afin de préparer une telle coopération. Les SNDH étaient aussi d'accord à l'idée d'une coopération avec le Bureau du Commissaire et d'autres organes intéressés du Conseil de l'Europe en matière d'exécution des arrêts. Pour ce faire, le Bureau du Commissaire demandera prochainement aux SNDH de désigner des personnes contacts pour mieux gérer les activités en coopération. Une première réunion avec celles-ci est envisagée à la fin du mois de septembre 2007 à Strasbourg.

Le 17 avril 2007, le Commissaire a organisé une table ronde à Strasbourg en marge du débat de l'APCE sur les droits de l'homme pour discuter des défis et des perspectives liés à une amélioration de la protection et de la défense des droits de l'homme en Europe. D'éminents représentants de l'ONU, de l'OSCE, de l'Union européenne et de grandes ONG intéressées par les droits de l'homme y ont participé. La table ronde a été soutenue par René van der Linden, le Président de l'Assemblée parlementaire, qui y a prononcé un discours. Cette réunion informelle, mais à haut niveau visait à rassembler les représentants d'organisations clés, intergouvernementales et non gouvernementales, pour entamer un véritable débat sur la mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'homme en Europe. Le débat a porté sur deux grandes questions : les obstacles qui gênent la mise en œuvre effective des normes consacrées en droit international et la structure institutionnelle qui a été mise en place pour améliorer la protection des droits de l'homme.

Le 1er juin 2007, le Commissaire a organisé un petit atelier pour experts sur le thème "les défis des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme : protéger le droit à la vie privée". Il visait à réunir un certain nombre d'experts de la protection des données et des droits de l'homme ayant des profils variés, notamment des médiateurs pour la

protection des données, des experts gouvernementaux et des représentants d'organisations internationales et d'ONG œuvrant pour le respect de la vie privée.

Les experts ont conclu que la collecte de renseignements s'était considérablement intensifiée à la suite des attentats du 11 septembre 2001, ce qui a conduit à ce que certains ont qualifié de "société de surveillance". Dans le même temps, il n'y a guère de débat public sur les questions liées au respect de la vie privée et la population n'est guère sensibilisée à la protection des données. Certains experts estiment que beaucoup de décisions prises au niveau communautaire ne sont pas suffisamment passées au crible par les parlements nationaux. La proposition de décision-cadre du Conseil relative à la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale est jugée généralement préoccupante, car elle affaiblirait la protection actuelle prévue par des instruments internationaux comme la Convention n° 118 du Conseil de l'Europe.

Autres réunions et conférences

Les 3-4 avril, le Commissaire a rencontré Louise Arbour, Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et visité le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) à Genève. Les discussions ont porté sur la situation dans certains pays, notamment ceux que le Commissaire avait récemment visités, sur les priorités thématiques des deux commissaires et sur les modalités d'un resserrement de la coopération.

Le 14 avril, le Commissaire a remis le premier prix du film du Conseil de l'Europe "FACE" à la coproduction franco-américano-malienne "Bamako" (Le tribunal) au cours de la cérémonie de prix du 26e festival du film d'Istanbul. Réalisé par Abderrahmane Sissako (de Mauritanie), le film a été retenu parmi dix films dans la section "droits de l'homme" parce qu'il reflétait le mieux les valeurs du Conseil de l'Europe.

Le 18 avril 2007, le Commissaire a participé au débat en plénière de l'Assemblée parlementaire sur l'état des droits de l'homme en Europe. A propos du rapport de l'Assemblée sur l'état des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, il a souligné les lacunes de la mise en œuvre des droits de l'homme. Tout en relevant les principales préoccupations sur ce sujet, il a précisé que des plans d'action nationaux pourraient servir à améliorer la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau interne. Son rapport d'activité annuel pour 2006 a aussi été mis à disposition au cours de la session de l'Assemblée.

Le 23 avril, le Commissaire a pris la parole à Saint-Marin lors d'une conférence sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, organisée dans le cadre de la présidence saint-marinaise du Comité des Ministres. Il a mis en relief les rapports entre l'action en faveur des droits de l'homme et les pratiques religieuses, notamment en ce qui concerne les valeurs éthiques clés des religions.

Le 26 avril, il a prononcé un discours lors d'une conférence internationale du Conseil de l'Europe consacrée à la lutte contre le terrorisme sur le thème "Pourquoi le terrorisme ?". Il a souligné que le fait de recourir à nouveau à la torture dans la lutte contre le terrorisme était un travestissement des idéaux mêmes qui devaient être défendus et que l'interdiction de la torture devait rester absolue.

Le 27 avril, il a assisté à une réunion du Groupe de travail du Conseil de l'UE sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe (COSCE), afin de discuter de la coopération en matière de droits de l'homme entre l'UE, le BIDDH et le Conseil de l'Europe. Il a présenté ses priorités actuelles et son programme à venir et répondu à des questions de représentants de gouvernements de l'Union européenne. Il a aussi eu plusieurs rencontres bilatérales, en particulier avec Mme Danièle Smadja, Directrice pour les relations multilatérales et les droits de l'homme à la DG Relations Extérieures.

Au cours de la 117e réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, les 10-11 mai, il a eu des discussions bilatérales avec M. Vartan Oskanian, Ministre des Affaires étrangères d'Arménie, M. Elmar Mammadyarov, Ministre azerbaïdjanais des Affaires étrangères, M. Sven Alkalaj, Ministre des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, M. Urmas Paet, Ministre des Affaires étrangères d'Estonie et M. Frans Timmermans, Ministre néerlandais des Affaires européennes.

Le Commissaire aux droits de l'homme a prononcé une allocution lors du Forum du Conseil de l'Europe de 2007 pour l'avenir de la démocratie, qui s'est ouvert le 13 juin à Stockholm. Il a fait valoir que le respect de l'ensemble des droits de l'homme était une condition nécessaire dans une démocratie avancée, où chacun est autonome. Au cours du Forum, il a aussi présenté l'action systématique en faveur des droits de l'homme et défendu l'utilité de plans d'action nationaux pour coordonner cette action. De plus, pendant sa visite en Suède, il a discuté avec Mme Nyamko Sabuni, Ministre suédoise de l'Intégration et de l'Egalité, de son récent mémorandum au Gouvernement suédois sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Le 15 juin, il est intervenu à Berlin lors de la première réunion des présidents de commissions parlementaires chargées des droits de l'homme des pays de l'Union européenne. La rencontre se tenait sous les auspices du Président de la Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire du Bundestag.

Le 19 juin, le Commissaire a rencontré Mme Benita Ferrero-Waldner, Commissaire de l'Union européenne pour les relations extérieures, pour évoquer les résultats de ses visites récentes et intensifier la coopération avec le Parlement européen, la Commission européenne et l'Agence des droits fondamentaux.

Prenant la parole lors de la 1000e réunion des Délégués des Ministres, qui se tenait le 22 juin à Belgrade, il a invité les Etats membres du Conseil de l'Europe à faire des droits de l'homme internationalement reconnus une réalité même pour les groupes défavorisés et marginalisés et a mis en garde contre une politisation négative de l'action en faveur des droits de l'homme.

Le 27 juin, il a reçu à Strasbourg M. António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Les échanges ont porté sur les secours en mer et la nécessité du "partage des responsabilités" entre Etats concernant les migrants irréguliers, l'usage croissant des "séjours tolérés" pour les demandeurs d'asile, les déplacements de personnes à l'intérieur de la Tchétchénie et la question de l'apatridie.

Le 29 juin, il a rencontré le Premier Ministre polonais Jaroslaw Kaczyński à Varsovie pour discuter de son récent mémorandum sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

5. Activités d'information

Des points de vue ont été publiés tous les quinze jours sur différents thèmes : discrimination visant les demandeurs d'emploi Roms, leçons du coup d'état militaire il y a 40 ans en Grèce, indépendance des juges, homophobie, profilage dans la lutte contre le terrorisme, liberté d'expression et respect des religions, et contrôle démocratique des institutions chargées de la sécurité. Les points de vue antérieurs sont disponibles sous la forme d'une publication de synthèse intitulée : "Les droits de l'homme en Europe : mission *inaccomplie*".

Le Commissaire a fait des déclarations publiques au sujet de la tragédie de migrants en mer Méditerranée (le 3 juin) et sur la révocation de fonctionnaires de police en Bosnie-Herzégovine (le 3 mai).

Lors de la Journée mondiale pour la liberté de la presse (le 3 mai), il a répondu à des questions en ligne sur ce thème.

6. Bilan

Le Commissaire a entrepris de revoir le système de visites et de mémorandums de suivi. En effet, il a décidé de réaliser des missions d'évaluation dans l'ensemble des Etats membres où il n'y en pas encore eu et de faire un compte rendu d'ici la fin de l'année prochaine. Il cessera les visites de suivi du type de celles qui sont réalisées jusqu'ici par les membres du Bureau pour examiner la mise en œuvre des recommandations du Commissaire précédent. Cela n'implique pas que l'ensemble des activités de suivi doivent attendre jusqu'en 2009. Cependant, celles qui auront lieu se feront avec la participation du Commissaire et porteront sur la situation actuelle au lieu d'être uniquement orientées par les recommandations antérieures. Des mesures seront aussi prises pour créer un système de spécialisation régionale au sein du Bureau afin de permettre un suivi continu de l'évolution de la situation dans l'ensemble des Etats membres.

Le Commissaire a reçu un grand nombre d'invitations à intervenir lors de conférences sur les droits de l'homme au niveau international, régional et national. Bien que sa participation soit utile dans bien des cas, il a été nécessaire de la limiter en raison d'autres priorités.

Les médias tendent à s'intéresser davantage aux activités et aux articles du Commissaire. Le Bureau va étudier et élaborer une nouvelle stratégie de communication avec les médias.

L'évolution des rapports avec d'autres structures du Conseil de l'Europe a été très positive. Le Commissaire a eu une réunion constructive avec le Président et le Greffier de la Cour pour clarifier ce qu'il pouvait faire afin de tirer parti des procédures de la Cour et de favoriser l'exécution des arrêts de celle-ci. De même, il y a eu une coopération continu et très utile au sein du Secrétariat avec la nouvelle DG des droits de l'homme

fusionnée. Le Commissaire est convaincu que ces efforts de coordination sont déterminants et ils seront poursuivis.

7. Activités prévues au cours des trois prochains mois

- Université d'été de la démocratie (2 juillet)
- Séminaire sur les arrêts de la CEDH concernant la Tchétchénie, Moscou (3-4 juillet)
- Réunions avec des représentants gouvernementaux et des ONG, Moscou (5-6 juillet)
- Réunion avec des journalistes et des militants des droits de l'homme, Londres (7 juillet)
- Comité des Ministres : Rapport d'évaluation sur l'Allemagne, mémorandums de suivi sur le Danemark et l'Estonie (11 juillet)
- Mission d'évaluation en Azerbaïdjan (3-7 septembre, dates à confirmer)
- Conférence sur "la justice internationale pour mineurs", Strasbourg (13-14 septembre)
- Mission de contact en Roumanie (20-21 septembre)
- Atelier du Commissaire aux droits de l'homme sur le droit au logement, Budapest (24-25 septembre)